

FR_GERICHTE 608 2016 138 vom 1. Juni 2017

FR Kantonsgericht, 2017-06-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_608_2016_138

FR: FR_GERICHTE 608 2016 138 du 1 juin 2017

IT: FR_GERICHTE 608 2016 138 del 1 giugno 2017

Regeste

Arrêt de la IIe Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Krankenversicherung

Erwägungen

E. 29

mai 2017 par son mandataire ainsi que des seules opérations nécessaires (soit celles qui sont postérieures à la décision litigieuse), il se justifie de fixer l'équitable indemnité à laquelle elle a droit en l'indemnisant à raison de 11.93 heures à CHF 250.-, soit à un montant de CHF 2'982.50, plus CHF 171.30 au titre de débours (les photocopies étant facturées CHF 0.40 l'une), plus CHF 252.30 au titre de la TVA à 8%, soit un total de CHF 3'406.10, lequel est mis dans son intégralité à la charge de l'autorité intimée;

Tribunal cantonal TC Page 7 de 7 la Cour arrête: I. Le recours est partiellement admis. II. La mainlevée définitive de l'opposition formée le 17 novembre 2015 au commandement de payer n° 836990 de l'Office des poursuites de la Gruyère notifié le 11 novembre 2015 est prononcée pour le montant de CHF 179.20, avec intérêts à 5% l'an dès le 11 novembre 2015, et pour les frais de poursuite, par CHF 33.30. III. La requête de restitution de l'effet suspensif (608 2016 139) est rayée du rôle. IV. Il n'est pas perçu de frais de justice. V. L'équitable indemnité de partie allouée à Me Hervé Bovet, avocat à Fribourg, est fixée à CHF 2'982.50, plus CHF 171.30 à titre de débours, plus CHF 252.30 au titre de la TVA à 8%, soit à un total de CHF 3'406.10, et mise intégralement à la charge de Easy Sana. VI. Communication. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 1er juin 2017/mba Président Greffier-rapporteur

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.